

Reconnaissance des **Savoir-Faire** Professionnels



Le dispositif interrégional « Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels » permet aux personnes n'ayant pas les pré-requis pour accéder aux systèmes traditionnels de validation d'envisager de nouvelles perspectives d'évolution.

Les savoir-faire professionnels des travailleurs handicapés et/ou des publics en insertion sont identifiés à partir des compétences observables dans le milieu ordinaire du travail. Ces compétences sont répertoriées dans des référentiels construits et validés par des professionnels, selon une méthodologie identique aux référentiels des titres professionnels délivrés à l'Afpa. La mise en œuvre du dispositif repose sur un partenariat avec des professionnels impliqués qui valident les savoir-faire des candidats lors des jurys. Les métiers ciblés, toujours des métiers d'exécution, sont ceux exercés dans les structures demandeuses.

La RSFP, en bref

- Un dispositif créé et développé par l'Afpa à partir de 2001
- Une démarche commune entre les régions, associant entreprises d'insertion, structures spécialisées pour les personnes handicapées, entreprises et financeurs
- Un outil de valorisation des savoir-faire pour l'évolution professionnelle des publics visés
- Une dynamique de parcours professionnel pouvant éventuellement s'articuler avec la Validation des Acquis de l'Expérience
- Une évaluation du candidat dans les conditions réelles du métier par un jury de professionnels
- Une garantie de professionnalisme et de cohérence interrégionale apportée par l'Afpa : ingénierie, référentiels professionnels, formation- action des référents, animation et développement du dispositif
- Une mise en œuvre de la démarche qui s'inscrit dans un partenariat avec, selon les régions, la DREETS, les OPCO, le FSE...

Publics visés

- Jeunes sortant de l'éducation spécialisée (IME, IMPRO, ITEP...)
- Travailleurs handicapés des établissements spécialisés (ESAT...)
- Salariés des Entreprises Adaptées (EA)
- Salariés de structures d'Insertion par l'activité économique souhaitant faire reconnaître leurs savoir-faire professionnels.

Étapes-clés pour le candidat

- 1/ INSCRIPTION**
du candidat sur les activités du métier, accompagné par sa structure
- 2/ ENTRETIEN DE POSITIONNEMENT**
avec un référent du dispositif, externe à la structure
- 3/ ÉPREUVES DE VALIDATION**
devant un jury, composé au minimum de 2 personnes (un professionnel du métier et un référent RSFP) : situation de travail reconstituée ou mise en situation réelle en entreprise
- 4/ REMISE OFFICIELLE**
d'un portefeuille des compétences

Une charte RSFP entre partenaires

2 Objectifs

- **Énoncer les principes** qui guideront l'action des structures adhérentes.
- **Stabiliser et harmoniser** le fonctionnement du dispositif et ses pratiques.

Un contrat d'engagement

pour « engager les structures dans une démarche d'ouverture et de travail en réseau »

Quelques champs professionnels concernés

- Entretien des locaux
- Métiers du bois et des bâtiments
- Blanchisserie
- Restauration
- Espaces verts et maraîchage
- Sous-traitance industrielle (montage, assemblage, conditionnement) ...

La liste de référentiels métiers est en constante évolution

www.afpa.fr



Un réseau de structures et d'acteurs

L'Afpa (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes) est maître d'œuvre du dispositif. Elle est seule habilitée à le faire évoluer.

Le/la pilote territorial/e de l'Afpa a plusieurs missions :

- > Animation et coordination technique du dispositif au plan régional et départemental,
- > Conception des référentiels,
- > Formation-action des référents sur plusieurs mois.

Le/la référent/e de la structure accompagne les publics dans leur positionnement sur le dispositif et organise des épreuves pratiques en collaboration avec des professionnels.



VOTRE CONTACT AFPA

Maya MAYERAS

Formatrice inclusion- insertion & Co-Pilote RSFP
Auvergne – Rhône Alpes, AFPA Vénissieux

Maya.mayeras@afpa.fr

Joignable par : [06.86.42.39.63](tel:06.86.42.39.63) et Teams



Votre interlocutrice pour la partie administrative et financière :

Amina ED-DHIMINE

Chargée de Clientèle

[06 09 13 91 60](tel:06.09.13.91.60)

Afpa Entreprises

Direction Régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Amina.ed-dhimine@afpa.fr